

**FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES  
DÉPARTEMENT DE PHYSIQUE**

**PLAN DE COURS ET INSTRUCTIONS**

---

**Sigle du cours** : PHY 3030

**Titre du cours** : Projet de fin d'études

**Trimestre** : Automne 2022

**Responsable** : Nicole St-Louis (nicole.st-louis@umontreal.ca)

**Bureau** : B-2049/B-3415 (Pav. des sciences) Téléphone : 514-343-6932

---

Le projet de fin d'études doit être un travail personnel original et en majeure partie autonome effectué sous la supervision d'un professeur du département de physique ou d'une autre personne agréée par le responsable du cours. L'étudiant doit y démontrer une maîtrise certaine des connaissances de base en physique ainsi que des principes qui sous-tendent la méthode scientifique. L'étudiant devrait consacrer à son projet au moins une journée par semaine ou son équivalent. **Sauf exception autorisée, le projet doit être dans le domaine de l'orientation dans laquelle l'étudiant est inscrit.**

### **INSTRUCTIONS**

- Il revient à l'étudiant de se trouver un projet et un superviseur. Une liste non exhaustive de projets proposés par les professeurs du département se retrouve sur le site <http://phys.umontreal.ca/ressources-services/projets-de-fin-detude>.
  - L'étudiant doit communiquer par courriel le titre et le résumé du projet de même que le nom du professeur qui a accepté de l'encadrer au responsable du cours **au plus tard le lundi 19 septembre 2022.**
  - L'étudiant doit remettre son rapport avant la fin de la période d'examen.
  - Il revient au professeur qui encadre le projet de transmettre sa note au responsable du cours dans les délais prescrits.
- 

### **Intégrité, fraude et plagiat**

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres –aucune de ces raisons n'est

suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- ❖ Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (auto plagiat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- ❖ Durant les évaluations: Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un étudiant du cours